

« Tous les hommes sont fourbes : j'aurais dû leur donner la planchette à tous. »

Cependant il passait pour un confesseur à la manche si large et d'une indulgence si expéditive, que les Nivellois mâles allaient de préférence vers lui, pour peu qu'ils fussent de dévotion tiède ou de mœurs relâchées.

Un jour, en temps pascal, il sorti avec fracas de son confessionnal, regarda de ses yeux gris, vraiment irrités, les deux files de pénitents qui s'alignaient jusqu'au milieu de la grande nef, et entreprit un rapide mais sévère triage. De l'index, il désignait chaque victime, qu'il interpellait par son nom ou par son sobriquet, et qu'il renvoyait sèchement à sa paroisse. Puis, avisant un de ses paroissiens, surnommé Quétot, à qui ce nettoyage avait fait gagner plusieurs places, il commanda, le bras tendu vers le confessionnal :

— Et vous, Quétot, avancez !

Et il reprit avec ardeur sa tâche de mansuétude.

Il eût fait un curé de campagne énergique et vigilant.

A la fin d'un sermon sur le repos dominical, il apostropha soudain un grand diable de fermier qui l'écoutait, les lèvres entr'ouvertes dans sa rude barbe noire :

— Et vous, censier de la Maille Botte, si vous travaillez encore le dimanche, c'est à moi que vous aurez affaire !

Il disait en chaire ce qu'il avait sur le cœur. Quelques Nivellois de ses amis ayant eu le mauvais goût de marquer devant lui leur scepticisme sur certains points de doctrine — car plus d'un de ses amis sentait le fagot — il les invita à venir l'entendre le dimanche suivant.

Ses sermons étaient toujours brefs.

— Ne vous en allez pas, je n'en ai que pour cinq minutes, criait-il lui-même un jour, en gravissant lestement les degrés de la chaire, à quelques fidèles — si je puis les qualifier ainsi — qui se disposaient à aller boire la goutte pendant le sermon.

Ce jour-là, sa parole acerbe s'en prit aux impies, et ses amis, groupés au pied de la chaire, en entendirent de dures. Quand il eut fini, il dévala et, sans s'arrêter, leur cria, triomphant :

— Avez ieu ça (1) ?

(1) Avez-vous eu cela !

J'ai souvent entendu l'abbé prêcher, et ses sermons m'avaient laissé l'impression d'une œuvre si personnelle, que je regrettais la disparition des petits cahiers de papier bleu sur lesquels il les transcrivait. « Bah ! me dit-on récemment, il démarquait Bourdaloue ». C'est une erreur : il démarquait le R. P. Félix, aussi de la Compagnie de Jésus, je le sais depuis peu ; et parce qu'il m'en coûte d'abandonner mon idée de l'abbé orateur sacré d'un talent original, je m'efforce de me démontrer à moi-même que je ne m'étais pas abusé. D'ailleurs, il y avait le débit : rapide, saccadé, mais si clair, d'une netteté si tranchante ! Il y avait l'attitude : le bras gauche collé au corps ; le tronc penché, presque couché sur le bord de la chaire ; le nez frôlant le petit cahier bleu et se relevant à chaque phrase, que martelait un geste peu varié de la main droite. Il y avait les petites allusions de circonstance, coups de boutoir qui n'étaient ni de Bourdaloue ni du R. P. Félix, pas plus que son invariable péroraison : « Que chacun en fasse son profit. Pour moi, mon devoir est fait, j'ai dit ! »

Quand il donnait lecture d'instructions pastorales, il commençait par cette brève déclaration :

— L'Archevêque me charge de vous lire ceci.

Et il concluait philosophiquement :

— Qu'on comprenne ou qu'on ne comprenne pas, mon devoir est fait, j'ai dit !

Et, sans un amen, sans un signe de croix, il disparaissait, et ses auditeurs avaient à peine eu le temps de se lever et de retourner leurs chaises en échangeant des sourires malicieux — voilà bien une preuve de l'originalité de ses sermons —, que déjà l'abbé poursuivait l'office, dont chaque syllabe arrivait jusqu'au porche de l'église.

Il renonça de bonne heure à la prédication, ne gardant plus de son ministère sacerdotal que la célébration de la messe dans un couvent de religieuses cloîtrées.

Le reste de son temps, c'est-à-dire toute sa journée, se partageait entre ses amis et ses fleurs. Ses fleurs, surtout. Il rudoyait volontiers ses amis, mais il traitait ses fleurs avec une douceur cordiale. Il avait appris de son père à se pencher sur elles, pour demander le secret de leur beauté à l'observation de leurs vies, écloses, épanouies ou finissantes, au cours des saisons. Lui dont le sourire était un ricanement, il ne parla jamais d'une plante avec légèreté ni froideur, et les mains de ce petit

homme nerveux, qui s'épargnait l'immobilité comme une souffrance, ces mains frémissantes devenaient lentes, méthodiques et tendres pour soigner ses parterres et ses boutures.

Dans sa jeunesse, il pratiquait avec maîtrise la fécondation artificielle des fleurs. D'un pinceau minutieux, il déposait le pollen sur leurs pistils et il créa de la sorte certain glaïeul hybride et un œillet brun qui portent son nom.

Il avait mené jusqu'à maturité trente semis « inédits » de ces pivoneines en arbre dont la floraison ne s'obtient que par miracle sous notre ciel du Nord, et jamais avant la septième année. Tous les soirs, l'abbé entourait d'ouate chaque bouton et l'emmitouflait avec la vigilance inquiète d'une mère bordant le berceau



d'un enfant souffreteux. Un matin de la fin d'avril, par un soleil encore blanc, il risqua de sortir les trente pots; mais une gelée printanière, subite et hargneuse, vint figer la jeune sève et tout fut perdu, même l'honneur: car l'abbé regrettait moins la petite fortune anéantie — une trentaine de mille francs — que sa méprisable imprudence.

Des administrateurs avisés lui confièrent l'ordonnance de deux jardins publics, d'abord le préau du cloître de la collégiale et, plus tard, le parc de la Dodaine.

Dans l'un, puis dans l'autre, la même besogne l'absorba pendant des années: disposer les massifs; opposer et marier les tons des verdure et des fleurs; toujours accroître la richesse des espèces et leur variété; veiller cependant à ce que tout se fonde dans un ensemble harmonieux, c'était là son affaire, et cette tâche, modeste et jolie, le révéla plus que bon jardinier et qu'architecte habile, artiste, artiste qui savait voir et sentir.

Et pourtant, cultivait-il au fond de lui la petite fleur bleue de poésie qui éclaire les teintes sombres de la vie et en adoucit les éclats trop vifs? Son rêve se posait-il sur les choses, et tout ce qui avait vécu continuait-il de vivre un peu pour lui? Ainsi, quand il bêchait l'herbe du préau, songeait-il aux bons chanoines qui dorment la-dessous et dont certains, si l'on en croit les vieux papiers, furent animés, comme lui, d'un esprit espiègle et turbulent? Et quand il se reposait, pour reprendre haleine, ou s'il levait le nez vers l'horloge de la tour, lui arrivait-il de contempler en silence ces moellons poussiéreux, qu'une vieillesse faite de siècles n'appesantit pas, mais revêt d'une calme et forte majesté?

De même, dans ce parc de Nivelles, riant et pourtant recueilli, où les ormes des allées, qui suggèrent encore l'image classique d'une nef de cathédrale, mais vont bientôt pencher vers la terre leurs troncs épuisés, arriva-t-il jamais à l'abbé de s'asseoir à l'écart, sur un banc de pierre, et d'y oublier les âpretés de la vie pour en sentir avec force les douceurs? A-t-il, une seule fois, goûté pleinement la paix de cette solitude ombreuse, une seule fois rafraîchi son cœur, après ses yeux, de la vue des prairies voisines et souri au rajeunissement de leur verdure?

Nous ne le savons pas, nous ne savons jamais rien, et celui qui nous a dissuadés de sonder les reins et les cœurs avait pénétré la vanité d'un tel soin.

Chaque fois que j'ai vu l'abbé dans le préau ou dans le parc, il courait, de son allure hâtée, à une besogne immédiate, humble et précise; ou il bavardait, gesticulant et animé, de ces riens qui, dans les petites villes et aussi, j'imagine, dans les grandes, se renouvellent à propos pour remplir le vide des journées.

Mais je le méconnaîtrais en le jugeant sur les apparences de ces gestes et je préfère considérer son œuvre, où subsistent encore les marques de son art, c'est-à-dire de sa sensibilité extériorisée. Et son œuvre, c'est ce jardin fleuri, dont les multiples couleurs éclatent si joliment dans les parterres de la Dodaine, et qui apparaît d'autant plus aimable et frais qu'il s'épanouit tout entouré d'arbres de haute futaie, centenaires puissants et mélancoliques.

C'est sans doute à vivre auprès de ces bons géants, simples et solennels, que l'abbé s'éprit de plus en plus d'une nature non forcée et non dirigée, mais seulement aidée avec une affectueuse discrétion.

Il préférait les chrysanthèmes épanouis librement en bouquets à la fleur unique, dont l'apprêt maniéré lui gâtait la somptuosité. Les anémones et les hyacinthes sauvages croissaient en paix, sous sa protection, dans les massifs du parc, et il eût donné toute l'anthologie littéraire pour le vers du poète qui a demandé de laisser les roses aux rosiers. Une dame naïve ou taquine l'ayant prié de lui offrir une fleur, il laissa ses mains appliquées l'une sur l'autre contre sa soutane, qu'elles enfonçaient entre ses genoux saillants, et il répondit en accentuant encore la sécheresse de son ton :

— Pas plus pour vous, femme du maieur, que pour une autre!

Un jour, il rencontre un ouvrier de la ville conduisant une brouette de terreau du parc chez un magistrat communal.

— Venez avec moi, ordonne-t-il, et il le mène chez le receveur, qu'il somme de constater la dette d'« un franc et demi » contractée par son chef vis-à-vis de la caisse communale.

Une catastrophe vint bouleverser sa vie. Un jour, en rentrant chez lui, il trouva sa sœur morte « sur le sofa ». Ils avaient toujours vécu ensemble, et cette mort le rendait une seconde fois orphelin. Il ne se plaignit pas, mais sitôt le corps enlevé, il déserta les pièces occupées jusqu'alors en commun et se confina dans une autre partie de sa bizarre maison, située au cœur de la ville. Quand il mourut lui-même, dix-sept ans plus tard, on trouva le vieil appartement tel, à la poussière près, que l'avait laissé la défunte, dont des vêtements traînaient encore sur une chaise, tandis qu'un pot de confiture entamé avait depuis longtemps achevé de moisir sur la table.

Pendant ces dix-sept années, l'abbé demeura tel qu'on l'avait toujours connu; mais sa mise devint successivement négligée, malpropre, sale et crasseuse. Dans les derniers temps, sa soutane, après avoir passé du noir au vert, s'était acheminée de nouveau vers le noir, mais avec des tons moirés, que j'ai retrouvés, dans un splendide couchant d'août, sur une mousse de dune, à Coxyde.

Son dernier tricorne n'en était pas un. C'était un chapeau mou de feutre commun, qu'un élastique avait tourmenté de façon à en obtenir trois pointes. A la longue, ce tricorne approximatif s'était déformé, troué, rapetissé, pour devenir une petite friperie verdâtre, posée sur quatre cheveux et d'un aspect si étrange, que les meilleurs amis de l'abbé ne purent jamais s'y accoutumer.

Mais enfin, l'abbé, lui disait une dame, vous devriez jeter cela au feu. Pourquoi ne portez-vous pas le tricorne neuf que vous avez chez vous?

— Je l'ai mis un jour, mais les gamins me suivaient en criant: « Eh! l'abbé a un nouveau chapeau... » Que voulez-vous!

Son barbier devait se quereller avec lui pour le décider à se laisser couper le bout de ses cheveux gris, qui traînaient sur son cou, roides et mêlés, et l'on pourrait compter le nombre de fois où l'abbé se résigna, en maugréant, à ce qu'il appelait le sacrifice d'Abraham.

Tout cela ne l'empêchait pas de trousser sa soutane avant de s'asseoir, de veiller à ce que les enfants n'en approchassent pas leurs mains poisseuses et même de ganter ses doigts, aux ongles d'ailleurs toujours noirs de terre, pour charger de briquettes de houille le vieux poêle ouvert qu'il tenait de ses parents.

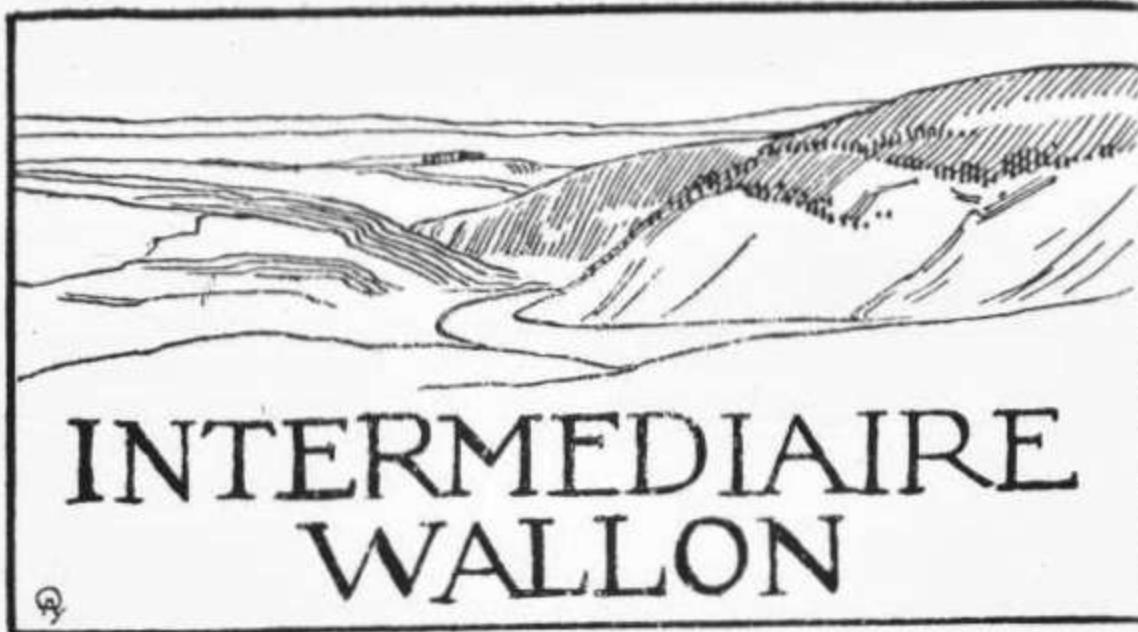
Et je dis qu'il mettait une coquetterie à faire remarquer qu'une semence de pissenlit, — dont un souffle eût suffi à disperser les pétales — se trouvait depuis un an dans un vase, sur sa cheminée, et qu'il n'y manquait pas un brin.

Et si l'on n'enlevait pas chez lui les toiles d'araignées, je dis que ce n'était pas seulement parce qu'elles lui servaient de baromètre et qu'elles empêchaient la tapisserie de tomber en lambeaux, mais aussi pour le plaisir d'effarer ses visiteurs par ces explications pittoresques. Et je prétends qu'il se vantait lorsqu'il affirmait ne s'être jamais lavé les pieds.

On ne m'ôtera même pas de l'idée que si sa verve gamine se montrait surtout irrévérencieuse et outrée devant des gens qui, le connaissant peu, s'en trouvaient effarouchés, c'est qu'elle couvrait un fond de timidité et, partant, de sensibilité.

Si le morose La Rochefoucauld avait pu connaître l'abbé, peut-être n'eût-il pas affirmé avec une si belle assurance que chacun dit du bien de son cœur; car l'abbé n'a jamais rien dit du sien, et ce fut un spectacle imprévu, même pour ses proches, que celui des pauvres des quartiers de la Grosse Pompe et de la Rouge Porte venant demander à défiler devant son cadavre et se lamentant de sa perte.

GEORGES WILAME.



## QUESTIONS

**Perron ou Péron?** — Il y a quelques années, on s'amusa à remarquer que sur les deux plaques indiquant la dénomination d'une rue de Liège, près de l'Hôtel de ville, le nom de ce symbole et monument liégeois était orthographié de manières différentes: *Péron* et *Perron*.

On constate aujourd'hui que la faute a été réparée: les deux plaques portent l'orthographe... *Péron*.

Le peuple prononce Perron (*pèron*). On écrit généralement ainsi, par deux *r* et sans accent.

Quelle est l'orthographe exacte?

LÉGIA.

**Jacques Le Boucq, peintre de portraits, de Valenciennes. Ses œuvres.** — Un lecteur obligeant nous communique une lettre particulière qui pose, au sujet de cet artiste, un problème des plus intéressants.

Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, vivait à Valenciennes un certain Jacques Le Boucq, collectionneur, amateur d'art et artiste lui-même. Sa science héraldique lui valut d'être choisi par Philippe II pour remplir, de 1559 à 1560, l'intérim de Roi d'armes de la Toison d'or. Il a laissé d'ailleurs un grand nombre de manuscrits généalogiques, ornés de miniatures. Quelques-uns disparurent dans l'incendie de la Bibliothèque de la Cour, à Bruxelles, en 1731. D'autres subsistent dans des bibliothèques privées ou publiques. On en a tout récemment retrouvé un à la Bibliothèque Nationale de Paris, un à la Bibliothèque Impériale de Vienne.

Mais Jacques Le Boucq n'était pas seulement miniaturiste: il était aussi un peintre de portraits. En effet, les deux épitaphes latine et française, qui surmontaient son tombeau dans l'église de Notre-Dame-la-Grande, à Valenciennes, y faisaient allusion.

«Imitator egregius Appellis», disait l'épitaphe latine. — «...Car de

peindre eut tel art qu'en mille et mille traits, fit les hommes revivre en ses divins pourtraits», disait l'épitaphe française.

Jacques Le Boucq fut-il peintre «egregius»? Ses portraits furent-ils «divins»? — Méfions-nous de la pieuse bienveillance des vivants vis-à-vis des morts.

Mais le fait certain est que Jacques Le Boucq fut peintre, et peintre de portraits.

C'est ici que se pose un point d'interrogation.

Connait-on quelque part une œuvre de Jacques Le Boucq?

Il semble impossible qu'aucune famille, aucun musée n'en possède. Mais, très vraisemblablement, les toiles ou panneaux sortis de la main de Jacques Le Boucq sont attribués à un peintre dont la gloire a été plus choyée, et peut-être à un peintre flamand.

Il y a donc encore ici une «gloire» à restituer à notre «plus grande Wallonie».

**Auberon en Hainaut.** — Nicolas de Guise, dans son ouvrage intitulé *Mons Hannoniae* (Cambrai, 1621) dit que la légende attribue la fondation de la ville de Mons à Auberon, «roi des Francs orientaux»; il ajoute qu'on voit en cette ville une tour en ruines qui conserve parmi le peuple le nom de *turris Aubronii*, «tour d'Auberon». Suivant lui, comme suivant Rosières (*Antiquités de la Gaule Belgique*, 1549), c'est d'Auberon que descendent les Carolingiens et les Capétiens, les ducs de Lorraine, les comtes de Hainaut, et d'autres encore.

Gaston Paris, qui rappelle ces fabuleuses filiations dans son étude sur *Huon de Bordeaux*, signale que Hugues de Toul, au XIII<sup>e</sup> siècle, avait déjà trouvé vivante dans le Hainaut une légende d'un roi «Iaé» (magicien) nommé Auberon, «qui habitait dans les forêts, menait en guerre d'invincibles armées, accomplissait d'étonnantes merveilles, et qui, père d'un fils mortel, l'aidait à épouser, dans le lointain Orient, la fille d'un puissant roi». Cette légende, dit-il, paraît avoir été localisée au XII<sup>e</sup> siècle en Hainaut. Et il ajoute qu'il serait intéressant de rechercher s'il existe encore en cette région wallonne certains souvenirs d'Auberon.

C'est dans le volume *Poèmes et légendes du Moyen âge*, publié par Gaston Paris peu de temps avant sa mort, que nous avons lu son étude sur *Huon de Bordeaux*. Elle avait paru précédemment dans la *Revue Britannique* de 1861. En signalant à l'illustre maître le nom de la rue Tour-Auberon à Mons, nous avons pris la liberté de lui demander si l'enquête qu'il avait proposée avait eu quelque résultat. Il a eu la bonté de nous dire qu'il n'avait reçu à ce sujet aucun renseignement; qu'ayant été amené, vers 1880, à s'intéresser de nouveau à la question, il avait vainement questionné plusieurs érudits sur le point de savoir s'il existait en Hainaut d'autres souvenirs d'Auberon que le nom de l'ancienne tour de Mons.

On peut encore reprendre cette enquête à présent. Il est possible, en effet, qu'il existe des souvenirs d'Auberon ailleurs que dans la toponymie et les dossiers des érudits. Il ne manque point de vieilles familles en Hainaut, qui ont de vieux souvenirs et peut-être de vieilles

archives. On attache également plus d'attention aujourd'hui qu'autrefois aux récits populaires, à la littérature orale des illettrés.

Au surplus, il serait déjà intéressant de réunir ici les textes des anciens auteurs, expliquant à leur manière, le nom d'Auberon donné à la vieille tour de Mons.

O. C.

## RÉPONSES

**Les femmes wallonnes: ce qu'on en a dit** (XVIII, XIX; XX, 29). — D'un ouvrage intitulé *La Guide Universelle de tous les Pays-Bas*, par le Révérend père BOUSSINGAULT (Paris, 1672), p. 27, ce texte:

Dans tous les Pays-Bas et dans le Liège, mais principalement dans la Hollande, les maisons dehors et dedans sont si nettes et si propres que rien plus, les vitres sont claires et nettes comme quand elles viennent de chez le Vitrier; les Auvents, les portes, les châssis, les banes et les selles, et ainsi de tout le reste, jusques aux serrures, aux gonds, aux barres de fer, tout cela est si clair, reluisant et poli qu'il semble que cela est neuf, et vient d'être fait; aussi tous les jours, hormis le Dimanche, les servantes frottent et nettoient tous ces ustancilles dès le matin, montant avec des petites échelles sur les auvents avec le seau à la main pour laver tout... Leurs chambres sont si proprement parées et sont si nettes et polies que les Etrangers font difficulté et scrupule d'entrer dedans, et sur tout d'y cracher: Et pour le dire en un mot, les femmes mettent toute leur gloire et leur contentement à la netteté de leurs maisons et de leurs meubles, tant dehors que dedans icelles.

CHRISTIAN BECK.

❖ ❖ Dans l'*Histoire ancienne et moderne des Départements Belgiques* par M. L.-J. DEBOILEAU, Paris MDCCCVI, 1<sup>er</sup> vol., p. 261; après avoir cité le dicton «Liège est l'enfer des femmes, le purgatoire des hommes, le paradis des prêtres», l'auteur ajoute «Heureux comme un prêtre, maîtresse comme une Liégeoise, étaient les proverbes du pays.»

ALBIN BODY.

❖ ❖ Dans son ouvrage sur *Liège* (Bruxelles, Lebègue, S. d.), p. 85-86, Eug. DOGNÉE raconte cette anecdote:

La mutinerie des Rivageois, provoquée par une disette chez les habitants de Jemeppe, Tilleur, Angleur, amena contre Liège une foule dangereuse, qu'on éloigna à prix d'argent. Au retour d'Erard de la Marck, alors absent, la répression fut sévère. A propos des exécutions qui eurent lieu, les chroniqueurs notent un curieux détail. Les jeunes filles de Liège jouissaient, disent-ils, du privilège de sauver de la pendaison le célibataire qu'elles prenaient pour époux. Ce choix *in extremis* s'affirmait sur le Marché pour les bourgeois de la Cité et banlieue qu'on y pendait, pour les étrangers, au gibet de Saint-Gilles, où conduisait la rude montée qui a gardé le nom de «route des Patients». Un Rivageois dut son salut à cette coutume: «Un jeune garçon, qui avoit porté lettres de defiance à l'abbesse d'elle Vaux benoicte (Val-Benoît), venant desdis Rivageois, fust jugé d'estre pendu, mais une jeusne fille le reprit pour l'avoir à marit et par ainsi fut relaxé». Le consentement du condamné était naturellement nécessaire.

Une tradition rapporte que, la corde au cou, du haut de l'échelle

dressée aux fourches patibulaires, celui que désirait sauver une jeune Liégeoise à physionomie décelant caractère acariâtre, murmura:

*Tenne leppe, né agu;*  
*Boie, lappe mi ju!*  
(Lèvres minces, nez aigu;  
Bourreau, abats-moi.)

Le distique resta proverbial à Liège, longtemps avant la publication des études de Lavater.»

Plus loin (p. 91-92), le même auteur rappelle l'opinion d'un vieil écrivain liégeois, Jean DE GLEN, qui publiait en 1601.

Jean de Glen, dit-il, vante beaucoup les bourgeoises de sa ville «peu curieuses de la beauté du corps, ou de se parer, aorner, farder, déguiser..., très diligentes aux œuvres pieuses et laborieuses: car elles gouvernent non seulement les enfants et le ménage, mais encore la boutique, le trafic, acheptent et tiennent registre des mises et des réceptes, sont courageuses, endurcies au travail.» Le graveur moraliste représente la bourgeoise de Liège se rendant à l'église pour baptême ou enterrement, s'abritant sous une faille dont un cerceau soutient l'auréole originale. Puis, il dessine la commerçante en costume de fête.

Ces boutiquières calculant à la *croye* (craie) le débit du client, se montraient fort chatouilleuses et irascibles dès qu'on discutait leurs comptes. Une cabaretière, établie près du pont d'Île, à l'enseigne de la *Wage* (balance), appela son mari, pour obliger un capitaine de l'armée du prince d'Orange de régler son écot. Le partisan, nommé Turc, avait mis l'épée à la main. L'époux de l'hôtesse, armé d'un couperet, frappe le soudard qui s'enfuit. Aux cris de la dame du comptoir, les voisins accourent, hommes armés de haches, femmes et enfants lançant des pierres sur le casque et la cuirasse du fuyard, qui avait enfourché son cheval. Poursuivi jusqu'à la Sauvenière, Turc tomba: un caillou l'assomma (1544). Le prince d'Orange protesta en vain.

De Glen, si élogieux en faveur des commerçantes, est plus sévère à propos des jeunes filles au milieu desquelles il revient vivre. «Je ne puis que blâmer l'abus de ma patrie pour la licence des filles, car ores qu'elles portent renom d'estre chastes, bien morigénées, apprises, stiliées en tous exercices décents à leur aage, modestes en leurs vestements, peu soigneuses d'affeteries, entendues en faict de mesnage, en la connaissance des langues Wallonne et Flamande, aucunes sont ce néanmoins tant ardentes et brullantes après les jeux, bals et danses, que les festes; elles y emploient une bonne partie du jour, voire mesmes en places publiques». Après des compliments dont les jeunes Liégeoises pouvaient être fières, fussent-elles nos contemporaines, l'auteur s'indigne de voir la jeunesse s'amuser.

O. C.

«Wallonie» (XVII, 20, 65, 172, 206; XVIII, 26). — M. Oscar COLSON a signalé (XVII, pp. 66-67) que le mot *Wallonie* avait été employé dès 1858 par PIMPURNIAUX [Adolphe BORGNET] et dès 1859 par Jean STECHER.

Il est intéressant de noter que ce mot figure également dans un rapport de François BAILLEUX, du 15 janvier 1859 (*Bulletin de la Société de Littérature wallonne*, II, p. 29) et dans un discours d'Adolphe PICARD du 24 juin 1859 (même *Bulletin*, III, p. 25). BAILLEUX, de même que BORGNET, écrit le mot en italique et avec une seule N; PICARD en met deux.

D'après M. COLSON «il semble bien que BORGNET et STECHER aient en vue plus spécialement le pays liégeois». Pour BAILLEUX et PICARD, au contraire, le mot *Wallonie* avait déjà le sens que nous lui donnons aujourd'hui. L'un et l'autre s'en servent, en effet, pour parler d'une proposition faite en 1858 par le professeur J.-H. BORMANS et tendant à voir dresser une carte exacte de *Wallonie* et fixer d'une manière certaine, les limites des territoires que se sont assignés chacune des deux races et chacune des deux langues du pays.

La proposition de J.-H. BORMANS avait été faite à la séance du 22 novembre 1858. Le procès-verbal la signale comme voulant «déterminer les limites du pays où se parle le wallon.»

A sa séance du 15 avril 1859, la *Société de Littérature wallonne* décida d'envoyer une circulaire à ses membres correspondants. Celle-ci soulignait l'utilité qu'il y aurait, pour l'histoire de la langue romane, de posséder un tracé exact des limites entre les contrées de langue thioise et celles où l'on parle le wallon; et elle demandait une liste, aussi complète que possible, indiquant: 1<sup>o</sup> les villages ou hameaux de la lisière où finit le wallon; 2<sup>o</sup> ceux où commence le flamand ou l'allemand; 3<sup>o</sup> enfin, ceux où les deux langues se parlent concurremment.

On voit qu'il s'agissait bien du pays wallon entier et non du pays liégeois. C'est d'ailleurs avec le même sens étendu que JEAN STECHER lui-même emploie le mot *Wallonie* dans un discours du 29 décembre 1861 (même Bulletin, V, p. 29). Parlant du succès de la *Société de Littérature wallonne*, il constate qu'elle a déjà fait sentir son influence jusqu'aux frontières les plus reculées de la Wallonie.

M. COLSON se demandait si c'est à BORGNET que doit revenir l'honneur d'avoir donné un nom à notre pays wallon. Mais n'est-il pas curieux de noter que BAILLEUX et PICARD emploient l'un et l'autre le mot *Wallonie* en parlant de la proposition faite par BORMANS en 1858? BORMANS l'a-t-il imaginé à cette occasion? A-t-il «lancé» ce mot neuf en même temps que l'idée, neuve aussi, de dresser notre carte linguistique? C'est très possible. Malheureusement sa proposition fut faite verbalement et le procès-verbal, comme le montre la citation qui précède, ne contient pas le mot nouveau.

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer avec certitude que le mot *Wallonie*, — qui doit à M. Albert MOCKEL sa vogue définitive, — était déjà en usage chez nous, pour désigner le pays wallon entier, il y a près de cinquante-cinq ans.

J.-M. REMOUCHAMPS.



## DÉFENSE WALLONNE

**Travaux publics.** — Budget des travaux publics pour 1913. Flandres: 795.500 frs; Bruxelles et localités indéterminées: 285.000 frs; Wallonie: 215.000 frs. Voici le détail:

160.000 fr. pour la transformation du palais de justice de Gand;  
200.000 fr. pour la construction de bureaux, de la salle des fêtes et la restauration de la salle des séances du Conseil provincial d'Anvers;

7.500 fr. pour l'achèvement de l'Hôtel du gouvernement provincial à Hasselt;

15.000 fr. pour la canalisation des digues de la Petite Nèthe canalisée;

30.000 fr. pour l'amélioration des berges du canal de la Meuse à l'Escaut;

35.000 fr. pour le renforcement des talus du canal de Turnhout à Anvers;

20.000 fr. pour la reconstruction du pont-levis établi à Loozen sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc;

35.000 fr. pour l'allongement d'une écluse au canal de Looz;

250.000 fr. pour les travaux du port d'Ostende;

50.000 fr. pour la Commission d'études du démantèlement des places fortes d'Anvers et de Termonde;

250.000 fr. pour la réalisation des mesures préconisées en vue de la protection des bâtiments de l'Etat, par la Commission constituée au lendemain de l'incendie de l'Exposition de Bruxelles;

35.000 fr. pour la construction de maisons d'éclusiers et pontonniers;

25.000 fr. pour l'amélioration du chemin de halage du canal de Liège à Visé;

35.000 fr. pour le relèvement des talus, l'élargissement et la rectification de la rivière de la Haine;

30.000 fr. pour la construction d'un pont fixe à Saint-Ghislain (canal de Mons à Condé).

105 000 fr. pour l'amélioration des chemins de halage et des canaux navigables de la Meuse;

50.000 fr. pour la consolidation des berges de la Sambre canalisée.

**\* \* Canalisation de la Meuse.**

D'après le *Moniteur Maritime* la Commission technique aurait émis un avis favorable à la canalisation de la Meuse. La Hollande pourrait donc bientôt commencer les travaux sur son territoire; elle aurait même déjà entrepris les mensurations préparatoires. Le plan de canalisation approuvé par la commission serait celui de l'inspecteur général des ponts et chaussées, M. Defourny, qui prévoit des écluses de 246 mètres, permettant le passage d'un train de 4 allèges de 2.000 tonnes chacune et d'un remorqueur.

Mais les Anversoises s'indignent et M. Royers, député d'Anvers, interpellera le gouvernement.

**\* \* Un Wallon chrétien, M. Demiomandre, publie dans la *Revue de Belgique* un article contre l'autonomie des provinces wallonnes, soutenant, qu'au point de vue budgétaire, la Flandre est sacrifiée. Epinglons cette réflexion du *Journal de Liège*:**

«L'avantage net de la Wallonie sur la Flandre, dit M. D., au point de vue des travaux en cours, et cela malgré les travaux d'Anvers et la nouvelle ligne Gand-Saint-Pierre-Bruxelles, est donc de 31 millions de francs.

» *Et l'on va faire en Wallonie une nouvelle ligne qui coûtera 100 millions, la fameuse ligne des grands express.* »

«Le joli cadeau! 100 millions! Les ingrats que nous sommes, nous qui protestions contre le détournement des grands express!»

Et l'on en citerait d'autres!

**\* \* Deux questions de M. Peel, député, à M. le Ministre de l'Agriculture (20 novembre, questions nos 3 et 4, C. R. analytique).**

Les imprimés pour l'Administration des Ponts et chaussées — actes de cession d'immeubles, d'abonnement, etc., — sont rédigés en français. Ne pourrait-on les rédiger désormais dans les deux langues?

*Réponse:* Sauf pour les actes d'autorisation, les pièces sont rédigées au gré des intéressés dans la langue qu'ils préfèrent. Des formulaires viennent d'être imprimés dans les deux langues pour les actes d'autorisation.

Ne sent-on pas le procédé du chasseur à l'affût? Personne ne se plaint donc *pour soi*. Mais on a entendu dire qu'un acte avait été rédigé en français. Il suffit pour que l'on s'adresse au député. Celui-ci intervient: ses électeurs sont gênés de ce que l'on parle encore français autour d'eux.

«La dépêche en date du 15 octobre 1901, administration des ponts et chaussées, 2<sup>e</sup> direction, nos 16 et 1261a, page 19, est conçue comme suit:

«Autorisations à traduire en langue flamande. Les projets de dé-

cision à soumettre au département, en vue de statuer sur des requêtes rédigées en langue flamande, sont dressés en français; mais il doit être remis à l'impétrant une traduction flamande de la décision qui intervient et du plan y relatif. Des exemplaires flamands du formulaire général sont mis à cet effet, par les soins du département, à la disposition des chefs de service.»

Ne pourrait-on pas, dans le but de restreindre ces travaux de traduction inutiles, faire rédiger directement en flamand par les conducteurs compétents les projets d'arrêté ministériel relatifs aux requêtes en langue flamande?

*Réponse:* En vertu de nouvelles instructions, la traduction en langue flamande des arrêtés d'autorisation se fera dorénavant par les soins de l'administration centrale.

Observons: 1<sup>o</sup> si la réponse est préparée en français, c'est que telle est la langue normale de ceux qui la rédigent; 2<sup>o</sup> on veut donc, ou bien a) les empêcher de parler leur langue, ou bien b) les écarter d'un emploi, 3<sup>o</sup> on favorise un mouvement artificiel.

**Intérieur.** — Un journal publie cette information que la ville d'Anvers ne répond pas aux lettres, à elle adressées de partout en Belgique, dès qu'elles sont rédigées en français.

Démenti dans la *Semaine politique*.

M. Maes, échevin de Bruxelles, explique qu'il a demandé, en français, pour Bruxelles, des renseignements à la commune de Berchem-lez-Anvers qui n'a point voulu répondre: la *Semaine politique* ne dément plus; elle donne raison à Berchem.

**Sciences et Arts.** — Le 18 novembre, à Louvain, les «Amis de la Langue française» et la «Fraternelle wallonne» organisent un meeting contre la néerlandisation de l'Université de Gand. Manifestations menaçantes d'étudiants flamands devant le local, dans les rues, coups et blessures. La police dut charger.

L'humanisme flamingant triomphe.

**\* \* M. Poulet, ministre des Sciences et des Arts, vient d'enjoindre au personnel des écoles moyennes bruxelloises, de faire, au public, tous ses communiqués en flamand. Si l'intéressé proteste, le flamand et le français pourront être accolés.**

Qui donc soutenait que l'on parle français à Bruxelles?

**\* \* Album historique de la Belgique.**

Les derniers fascicules de ce bel ouvrage, publié par M. Vanderlinden, professeur à l'Université de Liège, et A. Obreen, réduisent l'histoire de Belgique au passé des Flandres. M. Vanderlinden est flamingant.

**Marine.** — M. Augusteyns, député d'Anvers, pose une question au ministre (20 novembre, question 1). L'Association maritime belge n'a publié, pour les Cadets, que des ouvrages français. — Le gouvernement ne peut-il intervenir? (Chambre, séance du 12 août 1908).

Le Ministre répond:

«Les instructions données au commandant de «L'Avenir» portent que tous les ordres pour le service du pont proprement dit et pour les

manœuvres du navire se donneront peu à peu en flamand, afin de rendre familière aux Cadets cette langue indispensable aux officiers de la marine marchande belge.

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que sur 111 récipiendaires admis de 1906 à 1912, 133 avaient demandé à être interrogés en français et 8 en flamand.

**Affaires étrangères.** — Le Comité International des Expositions a décidé, paraît-il, qu'un même pays ne pourrait inviter à une « foire des nations » (à quoi bon dire World's fair?) que tous les dix ans.

Liège ne reverrait donc plus les jours de 1905 avant 1933 ou 1943 — un peu tard!

**Agriculture.** — Il y a deux ans, une revue médicale flamande demande et obtient un subside du Conseil provincial de Liège.

L'année suivante, même requête, mais en flamand. Le Conseil provincial s'aperçoit alors, à la lecture des pièces, que la revue avait pour but essentiel de substituer dans le corps médical le flamand au français (1).

\* \* \* Frontière linguistique.

On nous répète, depuis que le magistral ouvrage de G. Kurth a eu ses pages coupées par le premier lecteur, que cette frontière, en dix siècles, n'a point bougé, chez nous.

On en conclut qu'elle ne changera pas avant dix autres siècles.

Singulière façon de voir les choses!

A l'intérieur du territoire flamand, partout, se sont formés des îlots toujours plus nombreux, plus larges, de langage français.

Le territoire flamand est envahi, réduit, il se rétrécit sans fin; le mouvement va du centre à la périphérie.

Que nous importe la frontière?

\* \* \* Tel est du moins l'avis des gens qui observent sans parti-pris les phénomènes économiques.

Les Flamingants, toutefois, réagissent contre eux, de toutes leurs forces, — c'est-à-dire par la force.

Un abonné du journal *La Vallée du Geer* se plaint de ce que le village de Roelenge, soit classé parmi les communes flamandes, sous le nom de Rukkelingen, dans le nouveau Guide officiel des Téléphones.

Depuis que ce village a été ainsi baptisé, dit-il, les abonnés ne retrouvent plus le bureau et nous recevons moins de communications.

Roelenge est un village complètement wallon, en deçà de la frontière linguistique. Il est englobé dans la province de Limbourg.

Mais la province de Limbourg est flamande. Donc Roelenge doit s'appeler Rukkelingen. Et les habitants de Rukkelingen doivent être flamands. Et leurs correspondants n'ont qu'à bien s'adapter!

(1) Le recueil des dispositions légales sur l'art de guérir a été publié par le Ministère de l'Agriculture. Il n'y a que ce lien de commun entre les médecins flamingants que nous visons et les campagnes flamandes.

**Patriotisme.** — On inaugure à Blankenberghe une statue d'Henri Conscience. Une société joue *la Brabançonne*. Aussitôt, un groupe d'auditeurs entonne à tue-tête *de Leeuw van Vlaanderen*. On ignore qui chanta le plus fort et le plus faux.

**Le flamand aux Chambres.** — Chambre des représentants 20 novembre 1912. Compte-rendu analytique, pp. 16, 17:

M. HENDERICKX (en flamand). — A la fin de son discours, M. le Ministre a fait allusion... (*Bruit. Interruptions à l'extrême gauche. Cris: Exprimez-vous en français.*) J'ai le droit de m'exprimer en flamand. En le faisant, je ne fais qu'user d'un droit sacré et j'entends ne pas m'incliner devant vos sommations. (*Bruit.*) Plus vous protesterez, plus nous ferons usage de notre droit et le jour n'est pas loin où nous nous exprimerons tous et toujours dans notre langue. (*Très bien! sur certains bancs. — Réclamations sur d'autres.*)

Puisqu'il en est ainsi, je vais monter à la tribune pour mieux encore affirmer mon droit. (*Le bruit continue.*)

— L'orateur monte à la tribune et l'hémicycle se vide. Il était vide encore lorsque se lève un autre orateur.

M. VAN CAUWELAERT. — Je tiens à dire que je parlerai en flamand pour ne pas diminuer mes moyens de défense.

M. DESTRÉE. — Parlez comme vous voulez.

\* \* \* *Le Recht door Zee* (organe du Liberaale Vlaamsche Bond) somme M. Franck de n'employer plus à la Chambre que le flamand.

L'honorable député refusera: il craint de perdre le sourire.

**Assemblée wallonne.** — Le Bureau a communiqué à la Presse les renseignements suivants:

Le Collège des Présidents des Commissions de l'Assemblée Wallonne a examiné et arrêté la méthode de ses travaux. Il a décidé de faire connaître sa raison d'être et son action par des publications et des conférences.

Les Commissions seront convoquées incessamment; celle de l'Intérieur s'occupera immédiatement des occasions d'affirmer la cause wallonne (fête nationale, drapeau, chant, insigne, etc.); celle de la Défense Nationale, de la question militaire et de celle connexe de la marine, domaine dont les Flamands prétendent exclure les Wallons; celles des Finances, des Chemins de fer et Travaux Publics, examineront l'étude de M. de Miomandre; enfin celle des Sciences et Arts s'occupera de la flamandisation de l'Université de Gand et de la révision des lois sur l'Enseignement.

Un Comité des Griets sera constitué à l'effet de recueillir et de vérifier les plaintes des Wallons tant en Wallonie qu'en Flandre.

Enfin, pour répondre au vœu de diverses notabilités, qui ont exprimé le désir de faire partie de l'Assemblée, et pour mieux organiser la représentation de tous les groupes et associations de Wallonie, le nombre des membres de l'Assemblée sera augmenté de moitié.

**Les œuvres.** — L'effort s'accroît et s'élargit.

Partout s'accusent des bonnes volontés.

A Charleroi et à Liège, les *Amis de l'Art Wallon* préparent des cycles de conférences.

Les Comités de l'Assemblée wallonne établissent leur plan de travail.

La Fédération des Cercles de langue française va se réunir, à Bruxelles, en Congrès.

Et il naît une *Union des Femmes de Wallonie*. Nous ne pouvons mieux faire, pour caractériser cette initiative, que de publier le manifeste; la sincérité de son éloquence entraînera, souhaitons-le, lecteurs et lectrices de Wallonie, à aider l'œuvre naissante<sup>(1)</sup>.

#### *Union des Femmes de Wallonie.*

La Wallonie donne actuellement le spectacle d'un admirable réveil. Sous la poussée du flamingantisme, les forces wallonnes, que l'on aurait pu croire endormies à jamais, ont repris conscience d'elles-mêmes; les efforts patients des Wallons ont dressé contre les exigences flamingantes la puissance d'une opinion publique qui réclame pour la Wallonie une part égale dans tous les domaines de la vie nationale et le respect de son individualité.

• Nous avons pensé que les femmes ne pouvaient rester indifférentes à ce mouvement et qu'il importait de réunir les vraies Wallonnes en une association consacrée à la défense et à l'illustration de notre Terre et de son génie, gracieux et héroïque à la fois.

Nous sommes persuadées que Liège et toute la Wallonie comptent un très grand nombre de femmes dont les tendances, les idées de progrès concordent et communieraient avec bonheur si ces aspirations étaient formulées et ne restaient indéfiniment sans effet, dans le silence et l'éparpillement de la réflexion privée.

Notre but tendra donc à dégager ces idées, à en susciter l'expression autour de nous, à les rapprocher, à les élucider pour les faire fructifier, à provoquer les initiatives de nos Sœurs wallonnes et à rendre ainsi vraiment efficaces les efforts de notre pensée en vue d'une culture générale plus large et plus généreuse de la femme.

Disons le bien haut: l'Union des femmes de Wallonie n'entend point faire de politique: elle est ouverte à toutes les femmes qui pensent, à toutes celles que préoccupent le souci de l'équité, de la solidarité, l'amour du sol natal, l'orgueil de notre peuple énergique et vaillant.

Notre Société, féminine et féministe sans excès, sans outrance, se propose d'aider, autant qu'il lui sera possible, l'admirable mouvement entrepris par nos frères wallons et qui s'est encore affirmé si magnifiquement à Charleroi; elle aspire à y ajouter l'influence des mères, des éducatrices, des artistes, des femmes de cœur en un mot, que notre Wallonie a vu naître ou qu'elle a généreusement adoptées.

Ainsi, agissant à côté des hommes et pour seconder leurs efforts, nous affirmerons l'existence d'une femme wallonne, au cœur fier, qui voyant ses enfants menacés par les prétentions d'une autre race, saura les instruire du danger qui les guette, qui aura l'ambition de prouver au foyer, à l'école, dans des réunions et des fêtes diverses, dans le domaine des arts, des sciences, de la philanthropie, ce qu'elle vaut comme énergie, comme culture, comme idéal.

Que les bonnes volontés auxquelles nous faisons un chaleureux

(1) Disons enfin que l'*Antiflamingant* nous reproche d'avoir trouvé tendancieuse son enquête sur la séparation administrative. Ce n'est pas aux lecteurs de Wallonia, mais à ceux de son jeune confrère que notre réponse s'adresse et c'est à lui que nous l'avons envoyée.

appel nous accordent leur estime, ne nous ménagent pas leur confiance et nous avons le ferme espoir de fonder une union vivante, active, nombreuse, qui s'efforcera d'épanouir les qualités de notre peuple, qui inspirera aux jeunes générations l'admiration enthousiaste de nos grands hommes et de notre glorieux passé.

Nous y viserons par une action à la fois éducative, artistique, bienfaisante et sociale: conférences, causeries familiales, fêtes de la jeunesse et de la nature, réunions instructives et récréatives, exposé des œuvres de protection sociale fonctionnant hors de chez nous et, en général, par tous les moyens que nous conseilleront les circonstances et que nous permettra le succès que nous espérons.

Et, en élaborant, non une œuvre de haine, mais une œuvre de défense et d'exaltation nécessaires, nous nous jugerons largement récompensés si nous parvenons à entretenir, plus vivace et plus ardent que jamais, au cœur des hommes et des femmes de demain, l'amour de notre belle Wallonie vibrante, laborieuse et trop longtemps méconnue.

*La Présidente*, Mme L. de Waha; *la Vice-Présidente*: Mlle M. Defrecheux; *la Secrétaire*: Mme M. Horion-Delchef; *la Trésorière*: Mlle Z. Fivé; *les commissaires*, Mmes L. Delchevalerie, M. Limage, B. Walch-Kérens.

N.-B. — La cotisation minima pour les dames (qui peuvent seules être membres titulaires) est de 3 fr. La cotisation pour les hommes est de 3 fr. minimum (adhérents) et de 10 fr. minimum (membre d'honneur). — Adresser les adhésions à la trésorière, Mlle Z. Fivé, 133, rue de Fragnée, Liège.

**Les précurseurs.** — Il y aurait, il est vrai, un remède: la séparation administrative complète de la Flandre et de la Wallonie, avec un parlement pour chacune d'elles et l'union des deux petits Etats sous une Chambre fédérale, dont ils éliraient chacun la moitié. Il y aurait alors en Flandre un gouvernement ultra-conservateur et catholique, en Wallonie il serait libéral et socialiste, et l'on ne verrait plus comme à présent des heurts d'intérêts constants du nord-ouest agricole et des régions de l'est et du midi qui sont industrielles. Mais telle est la crainte de paraître révolutionnaire pour autre chose que du pain, tel est l'aplatissement de tous devant le « fait accompli » que *personne en Belgique n'a osé parler de cela*. — Albert Mockel: *Etude sur Camille Lemonnier et la Belgique*, p. 101. *Mercur de France*, avril 1897 (tome XXII).

F. MALLIEUX.

## LES LIVRES

**Frameries dans le passé et Frameries pittoresque**, deux brochures par M. FLORENT RUELLE (Ed. Dufrane-Friart, Frameries).

Relisez les discours qui furent prononcés cette année, en France, aux distributions de prix, par de simples professeurs ou des académiciens notoires et que des journaux comme *le Temps* ont publiés. Nombre d'entre eux vantent l'excellence, le charme de l'histoire locale qu'il était de bon ton naguère de négliger dédaigneusement. Dans certaines régions de la France, on est passé de ces belles déclarations, de la

théorie à la pratique et, à la faveur du renouveau régionaliste, plus d'une petite patrie comme la Normandie, la Lorraine, la Provence, a fait l'objet d'une ou de plusieurs monographies consciencieuses et attendries. Voyez, depuis deux ans, la floraison extraordinaire de livres sur l'Alsace et la Lorraine, les uns un peu factices et déclamatoires, les autres, — moins nombreux, — comme la *Blessure mal fermée*, de M. Georges Ducrocq, si simplement émouvants.

Pourquoi, semblablement, nos écrivains ne parleraient-ils pas de leur village natal, n'en feraient-ils pas simplement l'histoire et la description à l'intention de leurs «pays»?

Il faut peut-être pour cela, par le temps qui court, un certain courage. Mais la littérature se meurt de généralités, d'abstractions ennuyeuses. Et qu'on ne craigne pas le danger d'une littérature de clocher. De qui donc cette image très juste d'un patriotisme qu'inspire d'abord le village natal, qui s'étend ensuite à la province, puis à la Grande patrie spirituelle (celle que crée la langue), puis enfin à toute l'humanité et dont on comparait les différents degrés à ces cercles concentriques formés par les cailloux que l'enfant a jetés dans l'eau?

En attendant, de modestes érudits travaillent à cette histoire locale et de grands historiens au nom célèbre seront bien heureux de pouvoir, un jour, dépouiller les publications de nos cercles archéologiques, où paraissent leurs travaux.

M. Florent Ruelle, inspecteur des écoles communales de Frameries, a consacré à son village natal, qu'a rendu célèbre certaine chanson de Joseph Dufrane (*Bosquetia*), deux monographies intéressantes. La meilleure est à coup sûr, *Frameries dans le passé*, qui nous renseigne, avec précision, sur l'origine, l'étymologie, le dialecte, les vieux usages et les légendes de cette grande commune boraine, dont la physionomie est très marquée, très différente de celle de ses voisines. On lira surtout avec intérêt, les chapitres consacrés à une vieille gilde d'archers, la confrérie Saint-Sébastien qui existe depuis 1576, aux duceacs d'autrefois avec leurs Capitaines et Dames de place, à la légende du Noir Bonhomme, très semblable à celle de la *neûre poÿe* qui inspira une comédie amusante à Simon et de charmants dessins à Auguste Donnay.

L'autre brochure de M. Florent Ruelle: *Frameries pittoresque*, c'est beaucoup plus de la littérature; mais la partie documentaire en est également digne d'attention.

LOUIS PIÉBARD.

**Chansons populaires franco-wallonnes**, extraites du Recueil des *Chansons populaires des Provinces belges*, harmonisation et notes par ERNEST CLOSSON. Bruxelles, Schott (1912). In-4°. 92 p. — Prix: 4 fr. net.

Le magistral ouvrage dont le présent recueil est extrait a été ici-même l'objet d'une étude détaillée (t. XIV, 1906, pp. 322-326). Nous nous sommes étendu à cette occasion sur l'heureux choix des chansons, sur la méthode de l'auteur et le talent dont il a fait preuve, et sur toutes les raisons qu'on avait d'estimer hautement son œuvre, qui a obtenu, du reste, dès son apparition, le plus brillant succès.

Il faut louer l'initiative de M. Jules Destrée, qui a suscité la présente publication. La chanson populaire est une des grâces de la Tradition. Tout archaïque qu'on la juge, on doit déplorer qu'elle se perde, car l'art de notre temps n'est point de nature à pénétrer, comme les productions aristocratiques d'autrefois, jusque dans les couches profondes de la population. Et, ce qui paraît devoir bientôt remplacer la vieille chanson dans la faveur populaire, qui oserait en louer la valeur? Ce qui excuse la chanson d'aujourd'hui, c'est qu'elle est parfaitement d'aujourd'hui. La chanson populaire, au contraire, a cette sincérité et cette pureté d'accents qui la fera vivre encore dans la mémoire des hommes de goût, lorsqu'un peuple sans naïveté l'aura pour toujours oubliée.

Ce qui fait le mérite de l'ouvrage de notre éminent collaborateur, c'est précisément de présenter dignement nos chansons populaires dans un monde qui les ignore peut-être, qui est en tous cas fort au-dessus, apparemment, de ce genre assez primitif. Dans l'élaboration de ses accompagnements pour piano, toujours si simples, toujours exquis, l'auteur s'est borné à dégager l'harmonisation latente des airs populaires. Il s'est donc effacé. Il n'a voulu ni habiller, ni surtout parer ses chansons: il a voulu, tout en soutenant le chant, faire ressortir davantage ce que les airs ont de beauté secrète. L'ingéniosité de l'artiste, la sûreté de son goût, la souplesse de sa technique sont donc mises au service de sa pénétration. Le résultat est absolument charmant: c'est bien la chanson elle-même qui se dresse devant nous. Et souriante, ou tendre, ou pathétique, qu'elle danse, chante ou pleure, elle charme et séduit. C'est de la beauté simple, de la beauté vraie, de la beauté tout court.

La Société des Amis de l'Art Wallon a pris cette publication sous son patronage. Elle la recommande aux Administrations qui cherchent de bons livres pour leurs bibliothèques et leurs distributions de prix. Ce faisant, elle donne occasion de répondre au vœu émis par M. Maurice Jaspar, en faveur du maintien de la chanson populaire. Quand verrons-nous dans les concerts populaires, chanter de vieilles chansons à côté des nouvelles? — Si l'on amène le peuple à se rendre compte qu'on retient ses chansons, non pour en rire, comme il le croit à priori, mais pour les honorer, peut-être comprendra-t-il combien il serait criminel à lui de se mettre à les dédaigner.

O. C.

## BULLETINS ET ANNALES

**Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 62<sup>e</sup> volume.**

1. EMILE HUBLARD: *Les Pierres de la Bastille et la première pierre de la colonne départementale conservées au Musée de Mons* (16 pages). — Les pierres de la Bastille décrites en cet article, furent offertes par l'entrepreneur chargé de la démolition de cette prison d'Etat: l'une, d'un type semblable à celles envoyées à toutes les administrations